

CS_29.09.2026_23 RH – MAD agent PETR A Association Forestière

PETR PAYS DE PLOËRMEL – CŒUR DE BRETAGNE COMITÉ SYNDICAL du 29 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre à 18h00, le Comité syndical dûment convoqué le vingt-deux septembre deux mille vingt-six, s'est réuni à Guégon sous la présidence de Madame Sylvie CHEDALEUX, Présidente du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne.

Étaient présents :

Membres titulaires : Marie-Noëlle AMIOT, Sophie CASSAR, Sylvie CHEDALEUX, Ronan COIGNARD, Vincent COWET, Rozenn GUEGAN, Marion LE POGAM, Edwige MESSENGER, Hania RENAUDIE.

Membres suppléants : Tony GUYOT

Membres du Comité absents ou excusés :

Membres titulaires : Alain DE CHABANNES

Membres suppléants : Kévin ARGENTIN, Fabienne BRIERO, Thierry GUE, Sylvie HOURMAND, Christelle MARCY, Florence PRUNET, Maïwenn RAULT, Pascal RENIMEL, Jean-Charles SENTIER

Personnes associées présentes : Michel BESSONNEAU

Secrétaire de séance : Marion LE POGAM

OBJET : – RH – Mise à disposition d'un agent du PETR auprès de l'Association des collectivités Forestières du Morbihan (CoFOR 56) :

Madame la Présidente rappelle aux membres du comité syndical que, conformément à l'article 1er du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif à la mise à disposition, l'organe délibérant est informé préalablement de la mise à disposition à hauteur de 0.1 ETP d'un agent faisant partie de ses effectifs.

La Présidente informe l'assemblée qu'afin de favoriser l'action de l'association des Collectivités Forestières du Morbihan dans le domaine de l'animation territoriale de la filière Forêt-Bois à l'échelle du département 56, un agent contractuel en contrat à durée déterminée est mis à disposition de l'association de Collectivités Forestières du Morbihan à compter du 1^{er} Octobre 2026 pour une durée de 12 mois (jusqu'au 30 septembre 2027), pour y exercer à temps partiel de 10 % (à raison de 3,5 heures par semaine) les fonctions de chargée de mission filière Forêt-Bois.

Son expérience et ses connaissances professionnelles acquises au titre de l'animation de la démarche « Forêt, Bois et Territoire » du PETR permettront à cet organisme de déployer une animation territoriale auprès des communes et collectivités du département (organisation de visites techniques, sensibilisation, animation du réseau d'élus) dans le cadre d'un partenariat gagnant-gagnant et de synergies fortes avec le programme d'actions du PETR

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la mise à disposition d'un agent du PETR de la Filière Bois auprès de l'Association des Collectivités Forestières du Morbihan à raison de 0.1 ETP pour une durée de 1 an, du 1^{er} octobre 2026 au 30 septembre 2027,
- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention correspondante.

Pour extrait conforme, le 29 septembre 2026

La Présidente,

Sylvie CHEDALEUX,

